

NOUVEAUTÉS!
Ouvrez vite
votre Info-Circuit

L'INFO-CIRCUIT

ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE *du Québec*



2012-2013

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec



Bonjour à tous,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le nouveau carnet-calendrier 2012-2013 et l'ensemble des informations se rapportant au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec.

Si les années 2010 et 2011 se sont déroulées sous le signe des révisions réglementaires, des signatures de nouvelles conventions et de la mise en place d'un plan d'amélioration et de développement des services offerts, l'année 2012 poursuivra la lancée de l'amélioration des services de mise en marché et de l'efficacité du réseau.

Pour la saison 2012-2013, les éléments qui font la particularité du Circuit demeurent en vigueur, soit :

- la vaccination des veaux selon le protocole de vaccination de la Fédération;
- la possibilité pour le producteur d'utiliser le *Formulaire d'attestation des veaux d'embouche*;
- l'affichage de l'âge des veaux, lorsqu'une date de naissance réelle a été déclarée par le vendeur chez Agri-Traçabilité Québec;
- la présence de quatre ventes de veaux d'embouche de race Angus (au moins 50 % de sang Angus), les 27 et 28 octobre 2012 ainsi que les 9 et 10 février 2013;
- la vente de veaux de race Charolais à Sawyerville le 27 septembre 2012;
- la personnalisation de la *Déclaration de vaccination* (p. 3 et pièce jointe);
- la ligne téléphonique sans frais destinée aux vendeurs et aux acheteurs du Circuit (p. 2);
- le retour encore cette année du programme Pfizer Gold Plus au Circuit pour les producteurs-vendeurs le désirant (voir carnet-calendrier);
- le suivi rigoureux de la préinscription des veaux d'embouche;
- l'application de la ligne directrice pour les veaux castrés et/ou écornés récemment et présentant des signes d'infection.

Plusieurs nouveautés du plan d'amélioration et de développement verront le jour avec la saison 2012-2013, soit :

- l'ajout d'une vente de veaux d'embouche de race Angus le 24 octobre 2012 à La Guadeloupe;
- la diffusion des prix de vente aux intervenants le lundi suivant une semaine de vente par le biais du site Internet de la FPBQ, de la ligne téléphonique 1 855 ENCAN VE (1 855 362-2683) et par l'envoi de courriels pour ceux inscrits à la liste;
- l'intégration réseau du programme Veau Certifié Breton.

Pour toute information concernant les encans spécialisés ou la mise en marché des veaux d'embouche, n'hésitez pas à communiquer avec le syndicat des producteurs de bovins de votre région ou avec l'agence de vente des veaux d'embouche en composant le 450 679-0540, poste 8891.

La production et l'envoi de ce carnet-calendrier ont été rendus possibles grâce à la contribution de nos précieux commanditaires dont vous trouverez les noms dans le carnet-calendrier. Nous tenons à les remercier.

En terminant, je me joins aux autres membres du comité de mise en marché des veaux d'embouche pour vous souhaiter une saison 2012-2013 du Circuit des encans spécialisés remplie de succès.

Thérèse G. Carbonneau

Thérèse G. Carbonneau, présidente

Comité de mise en marché des veaux d'embouche

Le 3 juillet 2012



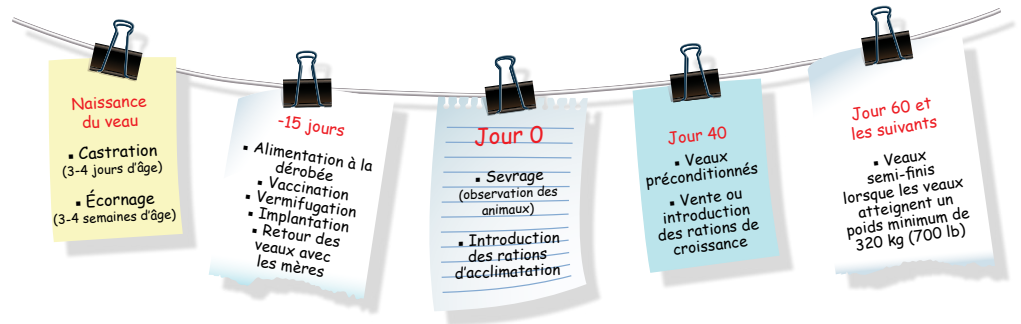
C'EST PAYANT!

Une bonne préparation des veaux

En plus d'augmenter vos chances d'avoir un meilleur prix à la vente, une bonne préparation des veaux vous évitera de coûteuses pénalités.

- Assurez-vous que vos taures soient non gestantes.
Les nouvelles dispositions de l'ASRA incitent plusieurs producteurs à vendre des femelles de poids plus élevé qu'auparavant et donc plus âgées. Il faut éviter que ces taures soient en contact avec des mâles non castrés.
- Pour l'écornage et la castration, privilégiez les deux premiers mois de vie de l'animal pour effectuer ces opérations.

Si par choix ou par mégarde, vous retardez ces interventions entre 6 et 8 mois d'âge, sachez que les plaies consécutives à l'écornage resteront fragiles aux hémorragies pendant plusieurs semaines. Pour plus de sûreté, prévoyez un délai de **8 semaines avant la vente**. **Les animaux présentant des signes d'infection (suintement ou écoulement et odeur) seront considérés comme des veaux hors norme. Ils seront assujettis aux frais de mise en marché supplémentaires (15 \$/veau) et seront vendus à la fin de la vente.**



L'image ci-dessus résume ce que recommande le *Guide de préconditionnement et de semi-finition des veaux d'embouche*. (Disponible sur le site Internet de la Fédération http://www.bovin.qc.ca/bovins_files/files/fr/veau_embouche/semi-finition/guide_preconditionnement.pdf)

INFORMATION SUR LES PRIX

Trois moyens pour rester à la fine pointe

LE SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION, SECTION INFO-PRIX (WWW.BOVIN.QC.CA)

La capture d'écran montre le site web de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Le menu de navigation en haut à droite inclut 'Accueil', 'Liens', 'Pour nous joindre', 'English' et 'Info-Prix'. Une flèche pointe vers 'Info-Prix' avec le texte 'Cliquez ici'. Le menu déroulant 'Info-Prix' est ouvert, montrant des options : 'Bovins de réforme et veau laitier', 'Veau de grain', 'Veau de lait', 'Veau d'embouche' et 'Bouillon d'abattage'. Une flèche pointe vers 'Veau d'embouche' avec le texte 'Cliquez ensuite sur l'onglet Veau d'embouche et vous y êtes!'. Le contenu principal de la page affiche 'Veau d'embouche' sur une image de vaches dans un champ.

LA LIGNE 1 855 ENCAN VE (1 855 362-2683)

L'agence de vente a mis en place une ligne téléphonique sans frais dédiée au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche. Dans le message d'accueil, vous entendrez les résultats des ventes de la semaine précédente. Vous pouvez aussi nous faire part de vos commentaires, plaintes et suggestions. Par la suite, un suivi téléphonique sera effectué sans délai.

LE TÉLÉCOPIEUR OU LE COURRIER ÉLECTRONIQUE

Pour recevoir l'information sur les prix par télécopieur ou courrier électronique, inscrivez-vous à notre liste de diffusion en appelant au 450 679-0540, poste 8361.

DÉCLARATION DE VACCINATION

BIEN REMPLIR SA DÉCLARATION DE VACCINATION

Lors de l'envoi des veaux à l'encan, il est très important que la *Déclaration de vaccination* soit dûment remplie et signée. Voici un exemple de déclaration correctement remplie.

..... Protocole de vaccination

Les veaux doivent obligatoirement recevoir les vaccins contre :

- La rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)
- Le parainfluenza 3 (PI₃)
- Le virus respiratoire syncytial bovin (BRSV)
- La diarrhée virale bovine (BVD)

Les recommandations du vétérinaire doivent être suivies en tout temps.

- Les vaccins sont injectés par voie intramusculaire profonde dans les muscles du cou ou par voie sous-cutanée, avec des aiguilles propres d'au moins un pouce.
- Les vaccins doivent être manipulés, entreposés et administrés selon les recommandations du fabricant.

et ce, conformément à l'un ou l'autre des 2 programmes de vaccination suivants :

- **Vaccin tué (2 doses) :** Vaccin administré à un veau âgé d'au moins 4 mois. Le rappel doit toujours être effectué 2 à 4 semaines après la 1^{re} dose. Au plus tard, le vaccin (1^{re} dose) doit être administré 4 semaines avant la vente et le rappel 2 semaines avant la vente.
- **Vaccin vivant atténué (1 dose) :** Vaccin administré à un veau âgé d'au moins 4 mois au moins 2 semaines avant la vente.

Faites des photocopies de votre *Déclaration de vaccination* personnalisée!



DÉCLARATION DE VACCINATION

2012-2013

Monsieur ou Madame
1234, rue du Passant
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) H0K 0E4



Tél. : 450 679-0540, poste 8891
Télec. : 450 442-9348

Tél. : 514 123-4567

Cell. : 555 555-5555

ATTENTION !

SI VOUS UTILISEZ UN VACCIN TUÉ

Vous devez compléter toutes les informations comme indiqué ci-dessous.

J'atteste que les 18 (nombre) veaux livrés à l'encan, ce 3^e jour de JUIN 20 12 ont été vaccinés selon le protocole de vaccination avec le ou les vaccins suivants :

Âge des veaux à la vaccination (au moins 4 mois) :	<u>5 MOIS</u>	←	<u>5 MOIS</u>
Nom du vaccin :	<u>BOVISHIELD GOLD 5</u>	←	<u>TRIANGLE 4 + HS</u>
Date de vaccination :	<u>2 AVRIL 2012</u>	←	<u>2 AVRIL 2012</u>
Date de rappel :		←	<u>23 AVRIL 2012</u>
Date d'expiration du vaccin :	<u>DÉCEMBRE 2012</u>	←	<u>DÉCEMBRE 2012</u>
Site ATQ :	<u>1234567</u>		
Nom de l'entreprise telle qu'inscrite à la FADQ :	<u>ENTREPRISE HAUT NI-VEAUX INC.</u>		

J'autorise la Fédération à faire des prélèvements biologiques sur mes veaux aux fins d'études et de vérification.

Bella Plante

Signature du producteur

Signature du vétérinaire (optionnel)

**Cette déclaration doit être remise avant le débarquement des veaux à l'encan.
Elle doit accompagner les factures d'achat (ou copies) des vaccins utilisés et le bon de réception des veaux à l'encan.**

Ce document peut être reproduit par photocopie

Visiter
WWW.BOVIN.QC.CA
pour obtenir
la procédure
de vaccination
ou contacter l'agence
de vente.

TABLEAU D’AFFICHAGE



COMPRENDRE LE TABLEAU D’AFFICHAGE À L’ENCAN...

... CELA REND LA CHOSE BIEN PLUS CAPTIVANTE!

CAS N° 1

Voici la signification des lettres :

- L :** indique le numéro du lot
- NB :** indique le nombre de veaux présents dans l’arène
- MOY :** indique le poids moyen
- R :** indique le nombre de veaux ayant une date de naissance réelle dans la base de données d’ATQ
- AG :** indique l’écart d’âge entre les veaux ayant une date de naissance réelle
- M :** indique la moyenne d’âge des veaux ayant une date de naissance réelle

CAS N° 2

Voici la signification des lettres :

- L :** indique le numéro du lot
- NB :** indique le nombre de veaux présents dans l’arène
- PDS :** indique le poids du veau
- R :** indique le nombre de veaux ayant une date de naissance réelle dans la base de données d’ATQ
- AG :** indique la date de naissance réelle
- P+ :** indique que le veau rencontre les normes du programme Pfizer Gold Plus

Attention! S’il s’agit de veaux issus du programme Veau Certifié Breton, les dernières lettres indiquées sur le tableau seront **VB**. S’il s’agit de veaux couverts à la fois par les programmes Pfizer Gold Plus et Veau Certifié Breton, les dernières lettres indiquées sur le tableau seront **PB**.

Exercez-vous à interpréter les deux tableaux ci-dessus et vérifiez la réponse en bas de page.

Cas n° 1 : Il s’agit du lot n° 9 d’où proviennent 5 veaux ayant un poids moyen de 710 lb et dont 4 veaux sur 5 ont un âge réel variant de 8 à 11 mois avec une moyenne à 10 mois.
Cas n° 2 : Ce veau provient du lot n° 6, il pèse 600 lb et son âge réel est de 8 mois. Ce veau est issu du programme Pfizer Gold Plus.

Réponses